

Commune de
MOIREMONT



CARTE COMMUNALE



RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à la délibération
en date du ~~24/11/09~~ 24/11/09
approuvant la Carte Communale révisée

à MOIREMONT, le
Le Maire

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du 11 JAN 2010
P/le Préfet

Le Secrétaire Général
signé
Alain CARTON



13 rue Gaillot Aubert - 51800 Sainte Menehould
☎ 03.26.60.82.21 contact@FP-geometre-expert.fr
☎ 03.26.60.60.06 www.FP-geometre-expert.fr

PREMIERE PARTIE :

LE DIAGNOSTIC	5
LE TERRITOIRE	
A. Les éléments de géographie, d'environnement et de paysage	
1. Les unités géographiques du territoire	
1.1 La topographie	6
1.2 La géologie et l'hydrogéologie	7
1.3 L'hydrologie	8
2. Le patrimoine naturel	
2.1 L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	8
2.2 Les espaces naturels sur le territoire	12
3. Le paysage	15
B. La morphologie urbaine et le patrimoine bâti	
1. La morphologie urbaine	
1.1 Le centre ancien	20
1.2 Les extensions récentes	21
2. Le patrimoine bâti	
2.1 Le cœur ancien	22
2.2 Les zones de construction récente	23
LES HOMMES ET L'HABITAT	
A. La population de la commune	
1. Evolution de la population	24
2. La structure par âge	25
B. Le parc de logement dans la commune	
1- Le type de logement	25
2- L'âge des logements	25
LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI	
A. Les activités	
1. L'activité agricole	26
2. Les commerces et les activités artisanales	27
B. L'emploi	
1. Evolution de la population active	27
2. Structure de la population active	28
LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE	
A. Les équipements de superstructure et vie locale	
1. Les équipements scolaires	29
2. Les équipements et services	
2.1. Les services publics	29
2.2. Les équipements culturels et de loisir	29
2.3. Associations et vie locale	29
B. Les équipements d'infrastructure	
1. L'alimentation en eau potable et l'assainissement	30
2. La gestion des déchets	30
3. La voirie	30

DEUXIEME PARTIE :

LES OBJECTIFS	31
L'URBANISATION	32
L'ENVIRONNEMENT	34

TROISIEME PARTIE :

LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION ET SA MISE EN VALEUR	38
---	----

LES MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR

1. Le respect de l'environnement	39
2. L'intégration paysagère	39

LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

1. L'évolution des zones bâties	39
2. L'évolution des zones rurales	40
3. La synthèse des impacts	40

AVANT-PROPOS

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 a substitué la carte communale au "Guide d'Application du Règlement National d'Urbanisme" – GARNU (article L 111.1.3 du code de l'urbanisme).

Contrairement au GARNU, qui était valable quatre ans, la carte communale n'est pas enfermée dans un délai de validité. Ayant le statut de document d'urbanisme, la carte communale dure jusqu'à ce qu'elle soit révisée ou abrogée.

En vertu de l'article L 124-1 du code de l'urbanisme la carte communale est un document d'urbanisme dont peuvent se doter les communes non couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le document précise les modalités d'application des Règles Nationales d'Urbanisme (RNU) prises en application de l'article L 111-1.

La carte communale délimite "les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles (**article L 124-2 du code de l'urbanisme**).

La carte communale comprend (article R 124-1 du code de l'urbanisme) :

- un rapport de présentation,
- un ou plusieurs documents graphiques.

Le territoire de la commune de MOIREMONT était couvert par un GARNU approuvé par arrêté préfectoral le 19 janvier 1999.

Le GARNU n'ayant pas été renouvelé, la Commune ne disposait plus de document d'urbanisme.

Par délibération en date du 27 septembre 2005, le conseil municipal a donc prescrit l'élaboration d'une carte communale.

PREMIERE PARTIE :

LE DIAGNOSTIC

LE TERRITOIRE

Moiremont appartient au canton et à l'arrondissement de Sainte Menehould, dont elle est distante de 5 kilomètres. Le territoire communal couvre une superficie de 1698 hectares.

La commune est située au carrefour des RD 63 (Sainte-Menehould ↔ Vienne la Ville) et RD84 (La Neuville au Pont ↔ Florent en Argonne)

La commune fait partie de la Communauté de communes de Sainte Menehould qui regroupe 22 communes pour une population totale de 8390 habitants.

.Elle comptait 200 habitants au recensement de 1999

Le village de Moiremont s'est implanté au centre ouest du territoire communal, à la conjonction de mouvements de terrain très marqués, et s'est développé autour des axes précédents et des rues entourant la butte de l'ancienne abbaye qui contribua à la mise en valeur de cette région.

A. Les éléments de géographie, d'environnement et de paysage

1. Les unités géographiques du territoire

1.1 La topographie

Le territoire de la commune de Moiremont est assez étendu. En effet, il s'étire sur près de 5,5 km de long et 4,5 km de large, orienté du nord-ouest au sud-est.

La topographie du territoire communal est typique du « valage », zone de transition entre la plaine champenoise et le massif d'Argonne.

A l'ouest, en limite de territoire, la vallée de l'Aisne, zone plane dont les limites sont marquées par des contreforts très abrupts (limites de l'ancien lit). L'altitude moyenne de cette vallée est de 126m.

Ensuite, entre Moiremont et La Neuville eu Pont, un plateau d'altitude moyenne 171m.

Puis, à l'est du village, un relief très accidenté, souligné par des gorges marquées, au fond desquelles coulent des ruisseaux, et dans lesquelles peuvent être aménagés des étangs.

Une première ligne de crêtes, soulignée par une ancienne voie romaine, marque la limite nord du territoire ; elle culmine à plus de 220m. De cette ligne de crêtes partent des gorges très abruptes qui rejoignent le Ruisseau des Etangs.

Une deuxième ligne de crêtes, orientée nord-ouest, sud-est, culmine, en limite est du territoire, à 220m, de l'autre côté du ruisseau des étangs.

Elle rejoint une troisième ligne de crêtes forte, orientée sud-ouest, nord-est, marquant la limite sud du territoire, en surplomb du ruisseau de la Maresse et du ruisseau du Sougniat.

1.2 La géologie et l'hydrogéologie

La commune se situe dans l'unité géographique et géologique de l'Argonne Champenoise à sa frontière ouest. Le modelé est essentiellement celui qui caractérise le crétacé supérieur de l'Est du bassin parisien, molles ondulations séparées par d'amples vallons évasés.

A l'est de la vallée de l'Aisne, la craie marneuse du Cénomanien moyen et supérieur forme les plateaux. Il s'agit d'une craie grise relativement tendre, microgrenue, avec des niveaux plus durs et compacts, à pigmentation noirâtre. Elle se présente en bans peu épais et montre de nombreuses diaclases.

Les **Grèzes** de versant (appelées localement « graveluches ») sont formées à partir de la craie: on attribue généralement la formation de ce dépôt à des phénomènes périglaciaires tel que le gel, ayant abouti à une fragmentation de la craie en éléments plus ou moins grossiers, souvent anguleux.

La répartition des formations gréseuses est largement tributaire de l'orientation des versants ainsi que, dans une moindre mesure de leur déclivité car les ruptures de pente font souvent réapparaître des témoins du substratum crayeux. Sur les versants nord à nord-ouest, la présence de ces formations est beaucoup moins systématique.

Les **alluvions anciennes de la vallée de l'Aisne** : cette formation résulte de matériaux repris par l'Aisne à partir de graveluches puis redéposés pour former une terrasse. Les gravillons sont plus ou moins grossiers et le remplissage par un sable ou un sable limoneux beige, calcaire, est peu abondant.

Les **alluvions actuelles** : ce sont des matériaux limoneux fins, hydromorphes, ayant pour origine l'environnement crayeux.

Au point de vue **hydrogéologique**, la nappe de la craie, constitue un vaste réservoir perméable, reposant sur un horizon de craie marneuse imperméable.

La qualité hydrodynamique du réservoir est due à un important réseau de diaclase développé à partir de la surface du sol par les variations climatiques, et surtout par le pouvoir de dissolution de la craie par les eaux de pluie.

La **nappe de la craie** constitue la ressource en eau essentielle de la région, ressource rendue fragile par les méthodes culturales. Ici, les teneurs en nitrate sont directement liées à l'activité agricole mais ne dépassent que rarement et de façon permanente la limite de potabilité de 50 mg/litre et les variations saisonnières de concentrations peuvent être importantes.

La **nappe alluviale de l'Aisne** est une nappe libre, qui se raccorde insensiblement à celle de la craie formant avec celle-ci un ensemble unique. La surface piézométrique épouse sensiblement les ondulations topographiques. Cette nappe fournit environ 80 % de l'écoulement total du cours d'eau.

1.3 L'hydrologie

Le réseau hydrographique de la commune de Moiremont est composé de la rivière de l'Aisne principalement et de ses affluents, le Ruisseau des Etangs, le Ruisseau du Village et le Ruisseau du Grand Fossé.

L'Aisne, sur le tronçon concerné, est un cours d'eau non domanial de deuxième catégorie.

La DDE y a la charge de la police de l'eau et la DDAF celle de la pêche.

Les acteurs gestionnaires sont le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) et l'AAPPMA de Sainte-Menehould.

L'objectif de qualité retenu pour l'Aisne et ses affluents est l'objectif 1 B, correspondant à une eau bonne qualité, permettant la baignade, les loisirs, l'abreuvement des animaux, l'alimentation en eau potable (traitement simple ou normal) et où le poisson se reproduit normalement.

La qualité biologique reflète la diversité de l'habitat (diversité des supports minéraux et zones courantes) qui permet l'implantation d'espèces plus rhéophiles et polluo-sensibles qu'en amont de Sainte-Menehould.

Depuis 1991, cette qualité est moyenne avec quelques fluctuations de la variété taxonomique.

Les organismes présents, correspondant à des associations inféodées à des milieux riches en matière organique, corroborent la dégradation de la qualité de l'eau mise en évidence par la chimie.

2. Le patrimoine naturel

2.1 L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Le territoire de Moiremont fait l'objet de plusieurs prescriptions environnementales.

Au niveau national, la partie sud-est du territoire est inscrite à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui regroupent les zones les plus remarquables de la région Champagne-Ardenne.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire pour lequel des experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel.

Cet inventaire n'est pas un dispositif de protection du milieu naturel, il donne simplement une information quant à la qualité biologique des sites naturels. Sa réalisation répond à un besoin quant à la sensibilisation, à l'importance des richesses naturelles, à une prise en compte de ces richesses dans l'aménagement du territoire et a pour but de faciliter une politique de conservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.

Le massif forestier d'Argonne est l'un des massifs les plus vastes de la région. Par son étendue, par son caractère typique, par la richesse de sa flore et de sa faune, ce massif se range parmi les sites majeurs de Champagne-Ardenne. Il constitue une

vaste **ZNIEFF de type 2** de 41 350 hectares, séparée en deux par la vallée de l'Aisne et située à la limite de trois départements: Marne, Ardennes et Meuse.

Plusieurs **ZNIEFF de type 1** sont incluses dans ce vaste massif et font l'objet de fiches séparées.

Le massif est établi sur une couche géologique particulière, la gaize, roche siliceuse très dure constituée essentiellement à partir de minuscules fragments d'éponges.

L'Argonne constitue un petit pays particulier au caractère submontagnard prononcé, composé de vastes forêts au sein d'une région de pacages et de cultures.

La végétation forestière est très typique et adaptée aux sols acides: chênaie-hêtraie acidophile submontagnarde sur les versants nord (à luzule blanche, luzule des bois, véronique officinale, canche flexueuse, etc) et chênaie plus thermophile sur les versants sud (avec le sorbier des oiseleurs, l'alisier blanc, le néflier, la canche flexueuse, la mélitte à feuilles de mélisse, etc), chênaie-hêtraie mésoneutrophile à mésotrophe (avec le charme, le sorbier des oiseleurs, le tilleul à petites feuilles, le merisier, le chèvrefeuille rampant, la laïche à racines nombreuses, l'anémone des bois) et chênaie-hêtraie acidiphile de plateau (avec la myrtille, la callune vulgaire, la fougère aigle, la molinie bleue, etc), en fond de vallon et bas de pente, aulnaie frênaie et très localement aulnaie (avec l'orme lisse, le chêne pédonculé, le bouleau, le cassis sauvage, l'ail des ours, la moschatelline, la laïche maigre, la laïche des bois, la laïche pendante, la dorine à feuilles opposées et la dorine à feuilles alternes, le populage des marais, la cardamine amère, etc).

Les **étangs** sont nombreux puisqu'on en recense onze sur le territoire, la plupart issus de la mise en valeur de la région par les moines de l'abbaye bénédictine de Moiremont.

Les plus importants ont fait l'objet de **fiches ZNIEFF** (étang de Florent en Argonne, étangs de Bièvres, étangs de Châtrices), certains sont aménagés pour la chasse, d'autres pour la pisciculture.

Leur végétation comprend des roselières, des magnocariçaies (à laïche des marais, laïche des rives, laïche vésiculeuse, laïche pendante, laïche paniculée, laïche faux souchet), des groupements amphibies et de rives exondées.

Diverses zones prairiales complètent l'intérêt de la ZNIEFF, avec une flore caractéristique des prairies fraîches à humides, fauchées et pâturées.

De nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF comme par exemple l'orme lisse, la stellaire des bois (en limite d'aire), l'épipactis pourpre (orchidée protégée dans la Marne), l'élatine à six étamines (espèce subatlantique rare en France), la prêle d'hiver (assez rare en plaine), le géranium livide, le calamagrostis faux roseau, d'origine montagnarde et rare en Champagne, le genêt d'Allemagne (disséminé çà et là dans l'est de la France, absent ailleurs) très rare (deux stations connues) et menacé de disparition totale en Champagne-Ardenne et la bruyère cendrée, subatlantique en limite d'aire, également menacée, la campanule cervicaria (protégée au niveau national), le scirpe de Sologne, la limoselle aquatique, le gnaphale jaunâtre, la fougère écailleuse, etc.

La plupart d'entre elles sont inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne.

Les libellules présentent la même tonalité biogéographique et centre européenne qu'une partie de la flore, avec de nombreuses espèces inscrites sur la liste rouge régionale des insectes, comme par exemple le sympetrum jaune d'or, l'agrion nain, l'agrion gracieux et l'agrion mignon, l'aeschna printanière, la grande aeschna et l'aeschna isocèle, le cordulégastre bidenté, l'orthetrum bleuisant et l'orthetrum brun, la cordulie à taches jaunes, la cordulie métallique, la cordulie à deux taches, etc.

Les populations des batraciens sont diversifiées grâce à la présence, sur le site des étangs, du triton crêté, de la rainette verte et du crapaud accoucheur, protégés en France (depuis 1993) et en Europe (convention de Berne et directive Habitats), figurant dans le livre rouge de la faune menacée de France et inscrits, avec la salamandre, sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne.

Pour les reptiles, la coronelle d'Europe et le lézard agile, inscrits sur la liste rouge régionale, sont également présents.

Le site permet la nidification et l'alimentation de nombreux oiseaux (listes dans les ZNIEFF 1 correspondantes).

Il fait partie du réseau international des zones humides de la convention de RAM SAR et de la directive Oiseaux (Z.I.C.O. des étangs d'Argonne).

La faune présente la même tonalité biogéographique submontagnarde et centre européenne qu'une partie de la flore.

Le massif permet l'alimentation et la nidification de plus de 50 espèces d'oiseaux, en particulier de rapaces, des Pics et nombreux passereaux (Pie- Grièche à tête rousse, Gobe-mouche à collier...).

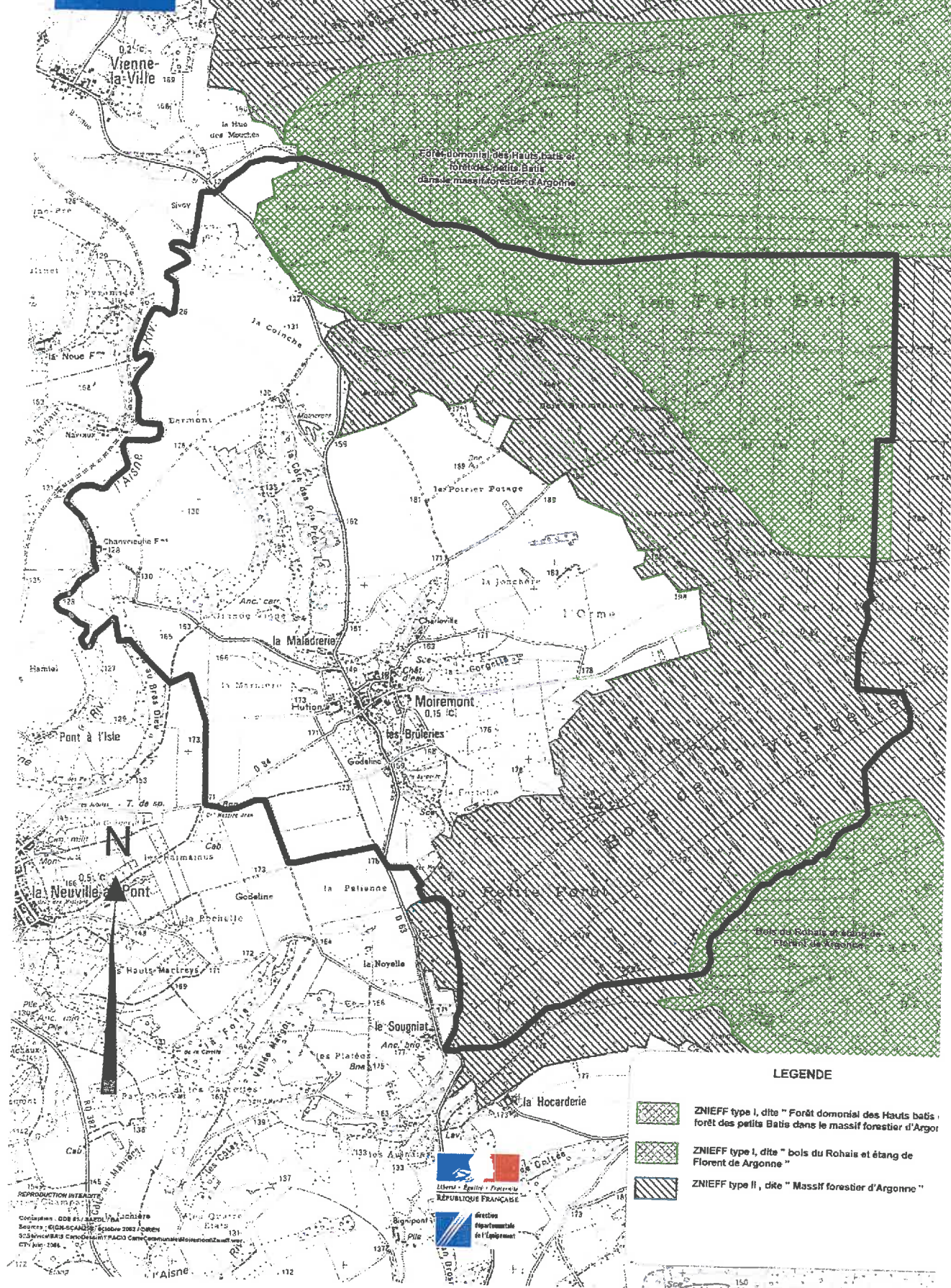
Les cigognes fréquentent régulièrement les vallées.

Il est enfin un site fondamental pour les mammifères: cerf, chevreuil, sanglier, chat sauvage, putois, martre...

Service de
l'Aménagement, de
l'Environnement et du
développement Local
Bureau Aménagement

PATRIMOINE NATUREL

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique



2.2 Les espaces naturels sur le territoire

La commune Moiremont présente plusieurs grands types d'espaces pour la faune et la flore:

- 1) le village et ses abords
- 2) les cultures
- 3) les prairies
- 4) les vergers et les jardins
- 5) les espaces boisés
- 6) la vallée de l'Aisne.

1) Le village et ses abords

Dans le village et à sa périphérie, la qualité de la flore et de la faune urbaine est liée à deux facteurs:

- l'ancienneté des bâtiments
- l'extension des espaces verts et la diversité de leur flore déterminant la fixation et le maintien des espèces animales

Dans ce contexte, le bâti ancien et les espaces verts sont susceptibles d'offrir une diversité d'habitats intéressante pour de nombreuses espèces animales.

Les constructions anciennes favorisent l'installation d'une faune diversifiée. La nature des matériaux utilisés (craie, brique, bois, torchis...) et l'architecture des bâtiments offrent de nombreuses cavités utilisables par les oiseaux: Mésange bleue, Mésange charbonnière, Etourneau sansonnet, Effraie des clochers, Hirondelle de fenêtre...

Les espaces verts privatifs (jardins, petits vergers) au cœur du bâti accueillent une faune diversifiée : Pie bavarde, Chardonneret élégant, Hérisson, Fouine, Lérot, etc...

Les haies et arbres d'ornement (thuyas, lauriers, résineux divers) peuvent constituer des espaces très compartimentés mis à profit par certains oiseaux peu exigeants: Tourterelle turque, Merle noir.

Cependant, cette avifaune diversifiée ne peut perdurer que si la part des essences locales dans la composition des haies reste dominante pour l'équilibre des chaînes alimentaires. Une trop grande importance des thuyas pourrait conduire à un appauvrissement de la faune locale.

Dans le village et les hameaux, la faune est représentée par des animaux communs tolérant ou recherchant le voisinage de l'homme et ses bâtiments: Fouine, Rouge-queue noir, Moineau domestique.

Malgré les apparences, certaines de ces espèces sont en déclin au niveau régional comme par exemple les hirondelles, l'Effraie des clochers...

Les animaux les plus sensibles et les plus rares sont les chauves-souris qui peuvent s'installer dans diverses cavités ou combles.

La flore la plus caractéristique est celle des vieux murs: Linaire cymbalaire, Chélidoine, Rue des murailles...

La diversité faunistique et floristique des lieux habités repose donc sur deux éléments majeurs à maintenir:

- la cohérence et la continuité du maillage d'espaces verts, jardins et vergers au travers des zones construites
- la présence d'un habitat ancien ou récent proposant des matériaux variés et des cavités pour l'accueil de la faune et de la flore.

2) Les cultures

C'est un habitat très artificialisé. La flore, hormis les adventices des cultures, n'est plus représentée que sur des bordures de chemin ou des talus.

Les bordures herbeuses étroites autour des parcelles et le long des chemins profitent en général à des espèces banales et résistantes: Plantain majeur, Potentille rampante, Trèfle rampant, Armoise vulgaire ainsi que les graminées sociables: Chiendent, vulpins...

La majorité des plantes représentatives des terres cultivées sont communément répandues: armoises, chénopodes...

Du fait des méthodes modernes d'agriculture, la faune y trouve des conditions difficiles de survie (manque d'abris et de ressources alimentaires). Quelques espèces très spécialisées et peu exigeantes y vivent: Alouette des champs, Lièvre, Bergeronnette printanière, Bruant proyer.

Le moindre espace "diversificateur" leur est très favorable: talus, jachère... où apparaissent des plantes de friches ou de lisières (Berces, Eupatoire chanvrine, Aigremoine odorante) ainsi que des arbustes (aubépines, sureaux, églantiers...).

Ces espaces restreints où la flore se diversifie sont des refuges pour les insectes. Ces derniers procurent une variété de ressources alimentaires qui est primordiale pour le maintien de certains animaux dans les cultures (bergeronnettes, hérissons, musaraignes...).

De plus, la relative proximité du réservoir Marne confère aux zones de cultures un intérêt majeur pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Ainsi, le secteur est quelquefois utilisé comme site de gage nage diurne par les Grues cendrées. Y ont été observées également des espèces remarquables comme l'Oie cendrée (assez rarement), le Pluvier doré, la Faucon émerillon et le Pigeon colombin.

On peut y ajouter la présence de plusieurs espèces proies (rongeurs, passereaux terrestres) dont tirent profit les petits prédateurs: Belette, Renard, Buse variable, Crécerelle des clochers.. .

Les zones de cultures intensives représentent aujourd'hui un milieu relativement banal sans enjeux écologiques majeurs. Cependant le maintien voir la création d'un maximum d'éléments diversificateurs (bosquets, petits boisements, talus, friche...) est primordial pour la survie d'une faune très spécialisée.

3) Les vergers et les jardins

Ils sont généralement situés à la limite entre village et champs.

Leur qualité biologique repose sur le type d'entretien effectué par les propriétaires. De multiples formes d'entretien font que les secteurs de vergers présentent souvent un ensemble de petits habitats complémentaires assemblés en mosaïque (pré de fauche, friche, talus, jardin, buissons...).

De façon générale, la flore y est banale mais ils peuvent abriter une faune particulière d'oiseaux et de petits mammifères.

Les vergers présentent des potentialités avifaunistiques importantes quand ils sont insérés dans un ensemble de qualité (diversité de milieux) épargné par l'intensification agricole.

Constitués de vieux arbres creux, les vergers de hautes tiges peuvent présenter un grand intérêt ornithologique en accueillant une avifaune riche et diversifiée qui trouve là des sites d'alimentation et de nidification comme le rare Rouge-queue à front blanc.

D'autres oiseaux intéressants fréquentent également les vergers comme le Torcol, ainsi que de nombreux passereaux plus fréquents (Mésanges, Bruants, Grimpereau des jardins...) qui s'y rassemblent en hiver.

Les fruitiers creux permettent aussi l'accueil et l'estivage des chauves-souris, qui exploitent également les ressources alimentaires offertes par les insectes. C'est aussi un habitat de prédilection pour le Lérot ou le Hérisson.

Les vergers constituent un espace tampon entre les lieux habités et leur périphérie cultivée. La cohérence et la continuité des vergers assurent la présence d'une faune caractéristique des abords du village que les extensions urbaines doivent prendre en compte afin de décider, en fonction de leur état, leur suppression, leur maintien voire leur renforcement.

4) Les prairies

Les prairies se trouvent dans la vallée l'Aisne et aux abords des bâtiments d'élevage.

L'intégrité des surfaces de prairies subsistantes constitue l'un des enjeux essentiels du territoire pour la préservation de son patrimoine biologique.

5) Les espaces boisés

Les boisements constituent un écrin fondamental pour la faune. On y dénombre une grande variété d'animaux forestiers ou des lisières:

- insectes et autres invertébrés (Papillons, Carabes, Escargot de Bourgogne...)
- amphibiens et reptiles (Grenouille rousse, Couleuvre à collier...)
- oiseaux (Gobe-mouche gris, rapaces, pics et de nombreux passereaux insectivores...) - mammifères (écureuil, lièvre, sanglier, chevreuil, renard, hérisson...).

La préservation du massif forestier, remarquable du point de vue paysager, écologique et économique, est donc indispensable.

Celle des haies, bosquets et petits massifs boisés disséminés sur le territoire, l'est tout autant.

6) La vallée de l'Aisne

Elle est accompagnée d'un boisement de rive assez bien développé. Le boisement rivulaire est constitué principalement de Saules, de Frênes, et d'essences arbustives diverses. Il contribue à stabiliser les berges.

La faune que l'on y rencontre est caractéristique. Outre certaines libellules des eaux vives, des espèces des ripisylves dont le Pic épeichette et le Lorient d'Europe. En hiver, c'est une zone refuge pour plusieurs espèces d'anatidés (canards).

La carte communale doit donc respecter l'intégrité des zones humides pour leur importance fonctionnelle dans l'écosystème.

3. Le paysage

Entre l'Aisne et le Massif d'Argonne, la commune présente des caractéristiques paysagères qui découlent de la topographie très marquée et de l'utilisation des sols.

On peut de ce fait découper le territoire en six unités paysagères.

① (au plan de zonage)

Du Nord au Sud, dominant et « encadrant » le territoire à son Est, le **massif forestier d'Argonne**.

Très accidenté, parcouru par des gorges abruptes dans lesquelles coulent des rus aboutissant dans des vallées encaissées où des étangs ont été, et sont encore, aménagés, il est recouvert de forêts denses où abonde le gibier.

Même si les futaies y sont mises en valeur et exploitées, cela reste un secteur de calme, sauvegardé et riche, où la vue est limitée par l'environnement végétal.

② (au plan de zonage)

Partant de ce massif vers l'Ouest, **un secteur de cultures** aux parcelles assez grandes, dans lesquelles subsistent des bois importants.

Ce secteur, marqué de thalwegs prononcés, descendant des crêtes d'Argonne vers le village et la RD 63, est « encagé » par la forêt au Nord et à l'Est et par la végétation arbustive au Sud et à l'Ouest.



③ (au plan de zonage)

En amont du village, entre le secteur précédent et la zone bâtie, **une zone très accidentée** dans laquelle convergent, en forte pente, les thalwegs précédents.

Cette zone est occupée par des bois et des prairies qui rappellent que l'Argonne fut, pendant très longtemps, un secteur accidenté d'élevage et de pâturages.



Au bout de cette zone, à la convergence des thalwegs dominés par la butte de l'ancienne abbaye, se situe le village.

④ (au plan de zonage)

Un autre plateau de cultures, ouvert à l'Ouest, vient plonger dans la vallée où se niche une partie du village.

Ancien secteur de pâtures transformé en zone de culture, il s'ouvre vers La Neuville au Pont et, plus loin, vers la Champagne Crayeuse et son paysage relativement monotone.



⑤ (au plan de zonage)

En aval du village, entre la RD 63 et la vallée de l'Aisne, au bout du plateau précédent, **une zone de transition très accidentée**, coupée en deux par une gorge marquée au fond de laquelle coule un ruisseau.

Cette zone, dans laquelle est aménagé un terrain de moto-cross, rappelle la zone ③ et reste très caractéristique des riches paysages argonnais.



⑥ (au plan de zonage)

A l'extrémité Ouest du territoire, à l'aboutissement des rus et ruisseaux venus du massif d'Argonne, **la vallée de l'Aisne**.

Carte Communale de Moiremont

Plane, « encagée » par son boisement rivulaire à l'Ouest et par ses contreforts très marqués à l'Est,

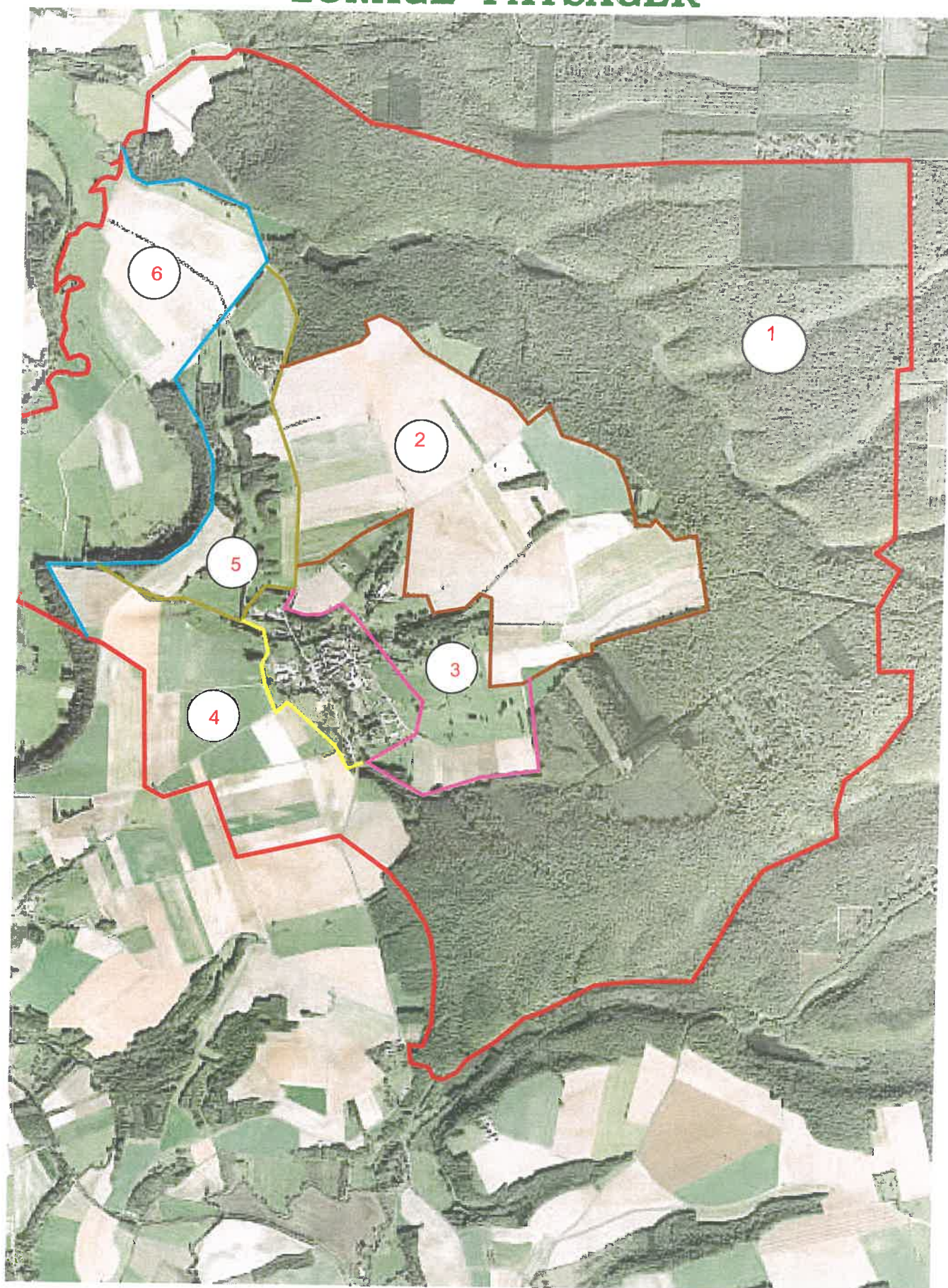


Occupée essentiellement par des prairies entrecoupées de haies arbustives longeant les cours d'eau, elle dégage un sentiment d'isolement et de calme paisible



En conclusion, Moiremont présente les **caractéristiques paysagères fortes de l'Argonne qu'il faut préserver**, d'une part avec ses bosquets et prairies dans un relief très accidenté, d'autre part avec son massif forestier qui domine tout.

ZONAGE PAYSAGER



Carte Communale de Moiremont

B. La morphologie urbaine et le patrimoine bâti

1. La morphologie urbaine

La topographie du village et son histoire font apparaître plusieurs secteurs bâtis assez distincts.

1.1 Le centre ancien

Il s'organise autour d'une butte, croupe dominante d'un ensemble de mouvements de terrain très marqués.

Sur cette butte se situait jadis une abbaye bénédictine très importante qui rayonna sur tout ce secteur de l'Argonne nord.

En subsiste aujourd'hui une **église monumentale** des XII^e et XV^e siècles (comportant une crypte du XII^e) qui, bien que n'étant pas classée monument historique, présente un intérêt architectural fort.



A l'Est de cette église, sur la partie « plate » de la croupe, groupée autour des trois grands axes, on trouve la **partie haute** du village ancien



Carte Communale de Moiremont

Au Nord-Est, le long du chemin rural de la Gorgette, dans un thalweg très encaissé, le **village ancien** s'étire jusqu'à la Ferme de Charleville.

A l'Ouest de la butte, en contrebas dans la vallée, on trouve la **partie basse** du village, essentiellement le long de la RD 63, jusqu'à la Ferme de la Maladrerie au Nord-Ouest.

Dans ces secteurs, les constructions sont le plus souvent à l'alignement, mais des espaces de jardins et/ou arborés y sont ménagés, ce qui donne à cet ensemble un **caractère paysager naturel** très fort.



1.2 Les extensions récentes

La topographie du territoire n'a pas permis un développement « tous azimuts » de la construction.

Une première partie, à l'Ouest du village, s'est un peu développée autour de la « **Ferme de Hution** », située au bord du plateau qui va jusqu'à La Neuville au Pont.

Une deuxième partie, plus conséquente, s'est développée au « **Champ Rousseau** », au Sud-Est du bâti, sur une partie assez plate et correctement desservie par trois axes de circulation.

Les constructions y sont implantées en retrait dans des terrains assez grands et souvent arborés (vergers).

2, Le patrimoine bâti

En préambule, il convient de rappeler quela commune possède un patrimoine archéologique important et varié: cela a conduit le préfet à prendre un arrêté hiérarchisant le potentiel archéologique sous forme d'un zonage géographique figurant en annexe.

2.1 Le cœur ancien

Dans cet ensemble de maisons d'habitation subsistent des bâtiments agricoles dont certains sont encore utilisés en tant que tels.

Les matériaux y sont donc assez composites et on ne trouve pas partout une unité architecturale et paysagère.

Néanmoins, **quelques caractéristiques fortes** transparaissent :

- une limitation des hauteurs à R+1 (+ combles)
- une utilisation de la brique et de la pierre, souvent combinées au rez de chaussée dans le style argonnais (moellons, briques, etc...)



- un emploi du torchis et des pans de bois, combinés souvent à l'étage



- un gabarit des ouvertures variable : ouvertures généreuses et lumineuses au rez de chaussée, petites ouvertures à l'étage



- l'utilisation de la tuile « tige de botte » ou mécanique sur des toits de pente plutôt faible

2.2 Les zones de construction récente

Les maisons construites récemment l'ont été dans un style moins original que les constructions anciennes.

Les matériaux utilisés, même s'ils sont plus standardisés, font quand même **référence au patrimoine local** puisqu'on retrouve la tuile, la brique et le bois.



Les plantations (vergers, arbres d'ornement, haies) qui entourent ces constructions contribuent à préserver le caractère architectural et paysager de la zone bâtie.

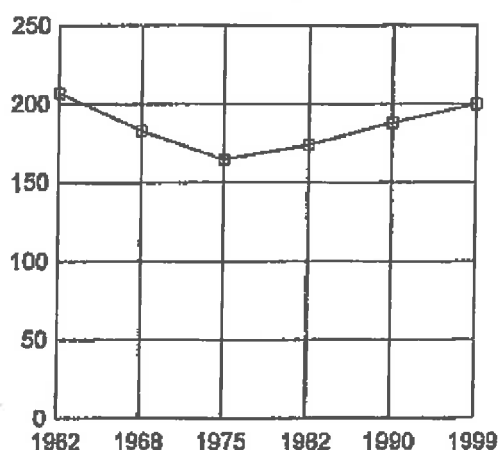
LES HOMMES ET L'HABITAT

A. La population de la commune

1. Evolution de la population

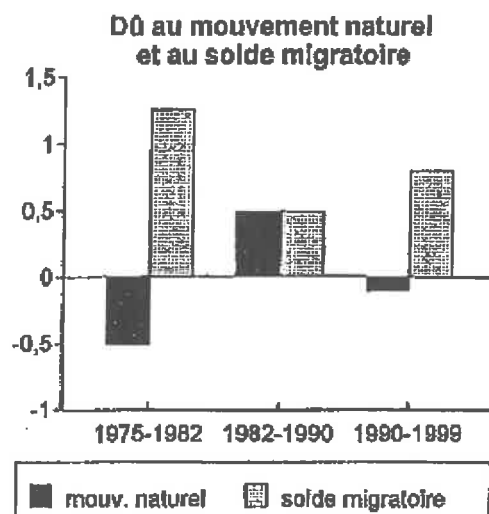
L'étude des données de recensement démographique de la commune de Moiremont montre une diminution constante de la population entre 1962 et 1975, mais une augmentation sensible depuis cette date.

Évolution de la population



En effet, le nombre d'habitants est passé **de 165** en 1975 à **200** en 1999.

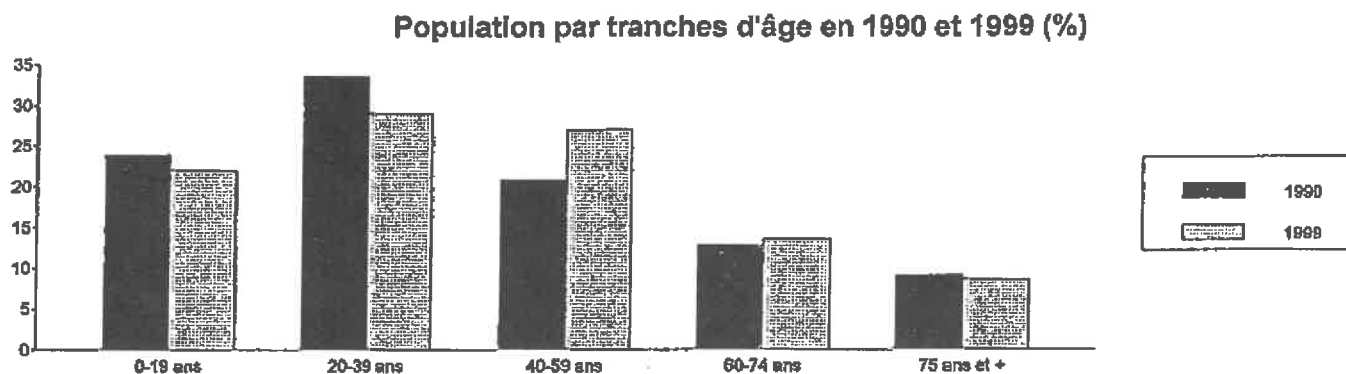
Le **taux de variation annuel** de la population, bien qu'en sensible diminution depuis 1975, reste positif lors des derniers recensements inter censitaires : il est de **+0,69%** entre 1990 et 1999.



Ce dernier résulte d'un solde migratoire positif, soit +0,8 % et d'un mouvement naturel négatif, soit -0,11 %.

Le nombre de ménages a quant à lui progressé de 66 à 79 entre 1990 et 1999 (avec une diminution de la taille des ménages).

2. La structure par âge



La commune de Moiremont a une population de 200 habitants en 1999.

Un habitant de la commune sur deux a moins de 40 ans.

Néanmoins, cette population est en voie de vieillissement avec une diminution des tranches d'âge allant de 0 à 39 ans et une augmentation de celles allant de 40 à 74 ans, dans des proportions supérieures à la moyenne départementale.

B. Le parc de logements de la commune

1. Le type de logements

En 1999, la commune comprend **105 logements** : **79** résidences principales, **20** résidences secondaires et **6** logements vacants, soit un taux de vacance de 5,7 % (taux inférieur à celui du département qui s'élève à 6,5 %).

Toutes les résidences principales de Moiremont sont des maisons individuelles.

2. L'âge des logements

Le parc de logements est très ancien.

- 40 logements (soit 50,6 %) ont été construits avant 1915
- 4 logements (soit 5,1 %) ont été construits entre 1915 et 1948
- 24 logements (soit 30,4 %) ont été construits entre 1948 et 1990
- 11 logements (soit 13,9 %) ont été construits entre 1990 et 1999

Il y a donc un renouveau de la construction depuis 1990 (11 logements en 9 ans contre 24 en 42 ans).

De plus, de 1999 à 2005, 27 demandes de renseignement d'urbanisme ont été déposées en mairie, ainsi que 7 demandes de certificats d'urbanisme.

Deux logements individuels ont par ailleurs été autorisés entre 1999 et 2002.

La demande pour venir construire et s'installer dans la commune existe donc toujours.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

A. Les activités

1. L'activité agricole

L'agriculture et la sylviculture sont les deux principales activités de la commune.

D'après le Recensement Général Agricole de 2000, la Superficie Agricole Utilisée (S.A.U) sur la commune est de **608 hectares**.

Le nombre **d'exploitants agricoles** travaillant sur le territoire est de **7** ; ce nombre a fortement diminué puisqu'il était de 16 au recensement de 1988.

En conséquence, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 34 à 66 hectares, ainsi que la superficie totale en fermage qui passe de 272 à 361 hectares.

Sont produits à Moiremont des céréales et du maïs.

La superficie fourragère principale a fortement diminué alors que la surface emblavée a augmenté.

Néanmoins, le bétail est toujours présent dans les exploitations avec un cheptel bovin de 431 têtes en 2000 contre 544 en 1988.

Il n'y a en revanche plus d'ovins, de porcins, ni de volailles sur la commune contrairement au dernier recensement agricole.

2. Les commerces et les activités artisanales

Carte Communale de Moiremont

Quelques artisans sont installés sur le territoire communal :

- 2 artisans plombiers
- 1 entreprise d'entretien des espaces verts
- 1 entreprise d'irrigation agricole
- 1 electricien
- 1 entreprise de peintures

Quelques commerces sont installés sur la commune :

- 1 café
- 1 commerce de champignons

Quelques commerçants itinérants complètent ce commerce local (primeurs, épicerie, boucherie-charcuterie).

Un infirmier libéral est installé dans la commune.

B. L'emploi

1. Evolution de la population active

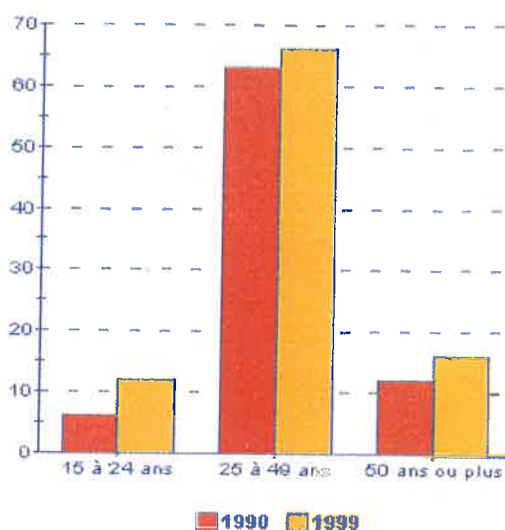
Population active totale			
	1999		
	Ensemble	Ayant un emploi	Chômeurs
Ensemble	97	96,9 %	3,1 %
de 15 à 24 ans	13	92,3 %	7,7 %
de 25 à 49 ans	68	97,1 %	2,9 %
de 50 ans ou plus	16	100,0 %	0,0 %
Hommes	55	100,0 %	0,0 %
Femmes	42	92,9 %	7,1 %

Ce graphique, qui fait apparaître une augmentation de la population active de 16% entre 1990 et 1999, fait suite à une augmentation de 5,2% entre 1982 et 1990.

Celles ci sont évidemment à mettre en parallèle avec l'augmentation constatée de la population totale sur la même période: il y a donc eu installation dans la commune d'une population essentiellement active.

2. Structure de la population active

Nombre d'actifs ayant un emploi
Selon l'âge

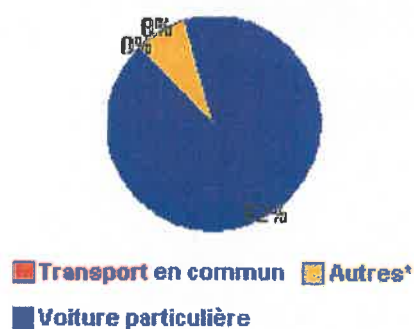


Ce graphique très intéressant fait apparaître un taux de chômage très bas dans la population active totale (3,7%) par rapport au taux moyen du département de la Marne (12%).

Il est d'autre part important de constater que 11,7% des actifs sont non salariés.

Modes de transport domicile-travail

Actifs ayant un emploi



* Autres : marche à pied, deux roues, plusieurs modes de transport

Ce dernier graphique met en évidence le mode de transport utilisé majoritairement par des actifs dont la grande majorité travaille à l'extérieur de la commune.

LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

A. Les Equipements de superstructure et vie locale

1. Les équipements scolaires

Les enfants de Moiremont se rendent dans le groupe scolaire voisin de La Neuville au Pont qui comprend :

- une école maternelle
- une école élémentaire

La scolarité y est assurée dans 5 classes jusqu'à l'entrée en sixième.

Cette école publique fonctionne en regroupement scolaire avec les communes de Maffrécourt, Courtémont, Somme-Bionne, Hans et Dommartin-sous-Hans.

Un ramassage scolaire est assuré, une cantine et une garderie sont à la disposition des parents.

Ensuite, de la 6° à la 3°, les enfants sont dirigés sur le Collège Jean Baptiste Drouet de Sainte-Menehould.

Les lycéens se rendent ensuite dans les différents lycées chalonnais ou au lycée professionnel de Sainte-Menehould.

2. Les équipements et services

2.1 Les services publics

Un **C.P.I.** (Centre de Première Intervention) de Sapeurs Pompiers existe dans la commune.

2.2 Les équipements culturels et de loisir

On trouve sur le territoire communal :

- un Rucher Ecole
- un terrain de tennis
- un terrain de football
- un terrain aménagé de moto-cross

2.3 Associations et vie locale

Existent sur la commune les associations suivantes :

- Associations sportives

Carte Communale de Moiremont

- moto club
- tennis club
- deux sociétés de chasse
- Autres associations
 - la chorale de Moiremont
 - Loisirs et Animations
 - Association pour la Formation Apicole
 - « Ceux de la Résistance Argonne »

La Fête Patronale se tient le 22 Juillet, jour de la Sainte Marie-Madeleine.

B. Les équipements d'infrastructure

1. L'alimentation en eau potable et l'assainissement

La commune dispose d'un réseau d'eau potable alimenté à partir d'un forage communal récent qui remplace celui figurant dans les anciens documents d'urbanisme.

Ce captage récent est protégé par des périmètres qui ont fait l'objet d'une enquête d'utilité publique et d'un arrêté préfectoral en date du 23 février 2009.

La commune dispose aussi d'un réseau d'assainissement unitaire, sans lagunage ou station d'épuration.

Ces réseaux sont de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Sainte-Menehould.

2. La gestion des déchets

Les habitants participent au tri sélectif des déchets.

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine, le même jour pour les déchets non recyclables et pour ceux issus du tri sélectif à domicile.

Celle-ci relève de la compétence de la Communauté de Communes.

Les verres et divers journaux sont collectés dans des containers spécifiques, dans le village, par apport volontaire.

3. La voirie

La commune est traversée par deux routes départementales, les RD 63 et 84.

Aucune d'elles n'est classée « à grande circulation ».

En conséquence, l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme ne s'applique pas et aucune construction n'est interdite à proximité de ces axes.

DEUXIEME PARTIE :

LES OBJECTIFS

L'URBANISATION

L'urbanisation s'effectue dans la zone **U**.

Il s'agit de la zone urbanisée regroupant les terrains actuellement desservis par les réseaux, notamment après des travaux récents ou susceptibles de l'être à court terme.

La commune de Moiremont souhaite pouvoir répondre aux nouvelles demandes et ainsi continuer son développement démographique.

Elle fait le choix d'une carte communale engageant un développement démographique limité mais planifié. La limite de l'urbanisation est fixée par la desserte en voirie et réseaux divers.

La réflexion sur le développement des zones d'habitat, contenue dans les contraintes de la carte communale, s'est attachée à élaborer un **développement harmonieux et cohérent** du village en favorisant une urbanisation géographiquement intelligente afin notamment de rentabiliser les équipements publics existants et de préserver les futures zones urbaines et les espaces agricoles limitrophes.

Les limites de la zone **U** (zone urbaine) prennent en compte les diverses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) avec un périmètre de protection de cinquante ou cent mètres autour des exploitations agricoles concernées.

Cette zone change par rapport au précédent document pour tenir effectivement compte de l'évolution de certaines de ces exploitations en regard du règlement de ces ICPE et pour permettre la construction sur des secteurs plats et accessibles par les voies et réseaux divers.

Le nombre total de parcelles libres est d'environ 36 sur l'ensemble de la zone U. Sachant que le nombre de permis de construire d'habitation est en moyenne de 1 à 2 par an et que sur ces 36 parcelles libres un quart environ ne sera pas à vendre ou pas vendu, la carte communale permettra de répondre aux demandes annuelles en permis de construire pour les quinze prochaines années.

Avec un coefficient de 2,5 personnes par nouveau foyer, l'augmentation de la population induite est d'environ 60 personnes. Si la progression actuelle se poursuit, la population de Moiremont pourrait donc atteindre le nombre de 260 habitants.



Carte Communale de Moiremont

L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement s'effectue principalement en zone **N**.

Il s'agit essentiellement de la zone entourant le village. Elle comprend principalement des terres agricoles et des zones naturelles.

L'objectif visé consiste à **maintenir l'équilibre du site** en protégeant les zones d'intérêt paysager et environnemental.

➤ **Préserver le foncier agricole**

L'activité agricole est une ressource majeure à Moiremont.

La carte communale identifie et préserve les espaces cultivés afin de maintenir cet outil économique.

➤ **Protéger les milieux naturels**

Le vallon de l'Aisne (et son secteur inondable = cf carte p 37) est un élément environnemental et paysager important de la commune.

Les ZNIEFF du massif d'Argonne constituent un élément majeur du patrimoine environnemental et paysager de la commune.

Ces secteurs seront préservés par le biais du classement en zone **N**.

De même, sont préservés trois secteurs compris dans la zone bâtie du bourg (cf carte p 36)

① = un secteur boisé, accidenté, comprenant un étang, à préserver en raison de sa qualité naturelle au bord de la zone urbaine

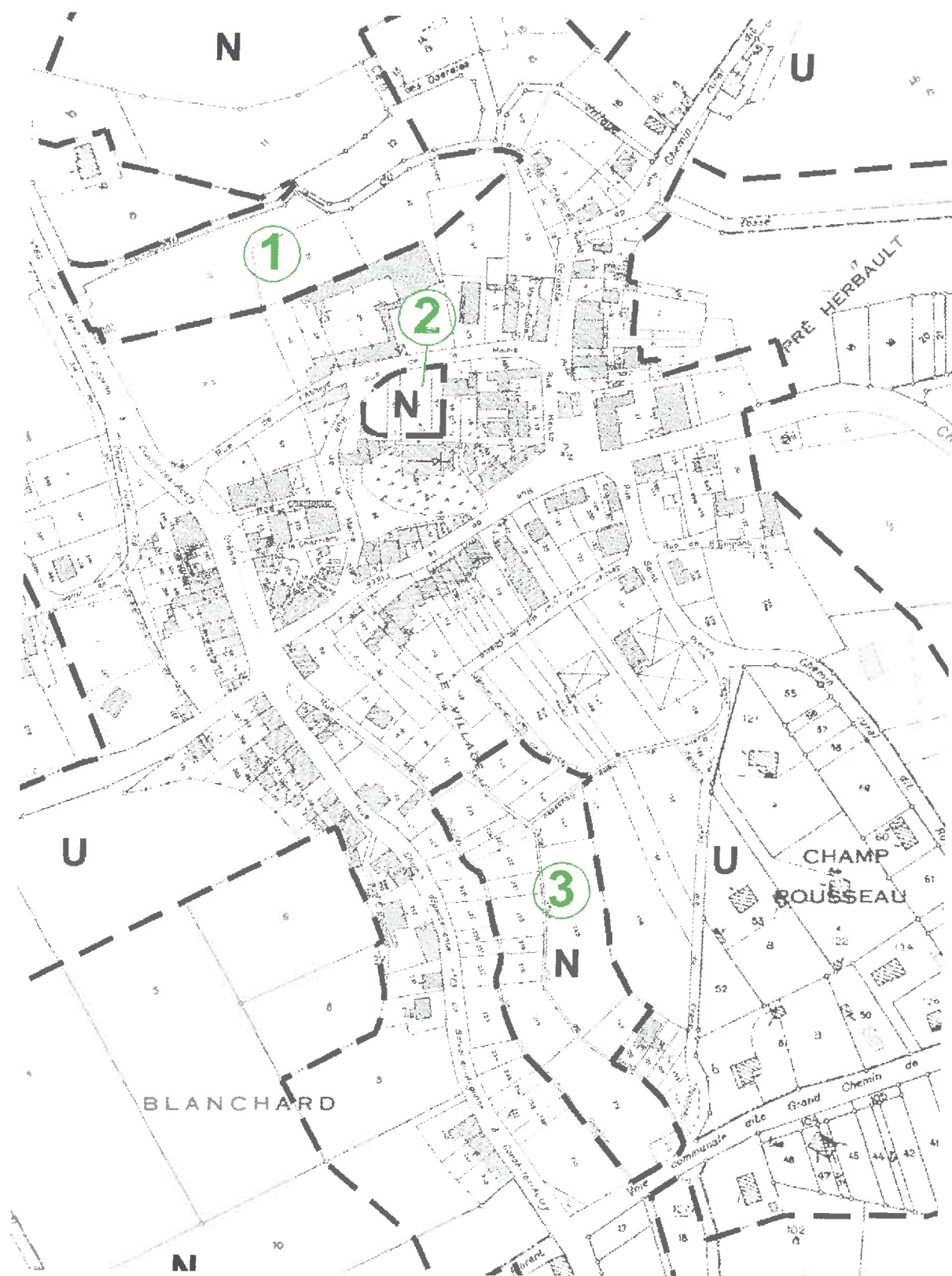
② = un secteur de jardins, fortement accidenté, à protéger à cause des risques importants d'éboulement

③ = un secteur boisé, accidenté, très humide le long du ruisseau, non accessible, à préserver en raison de sa qualité naturelle dans la zone urbaine

➤ **Lutter contre les nuisances**

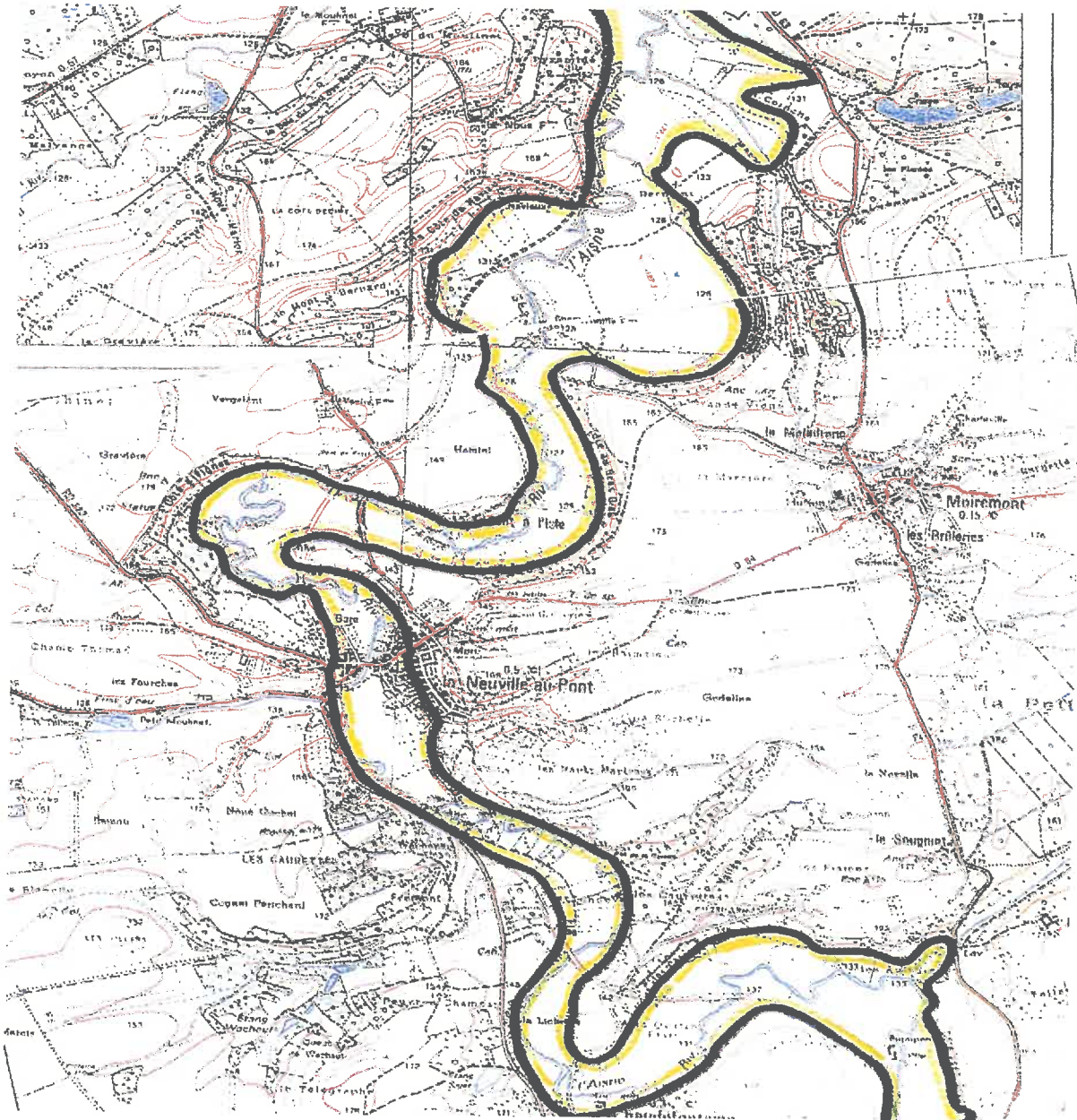
La carte communale prend en considération les nuisances existantes dans la commune. Ces nuisances sont, pour la plupart, répertoriées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

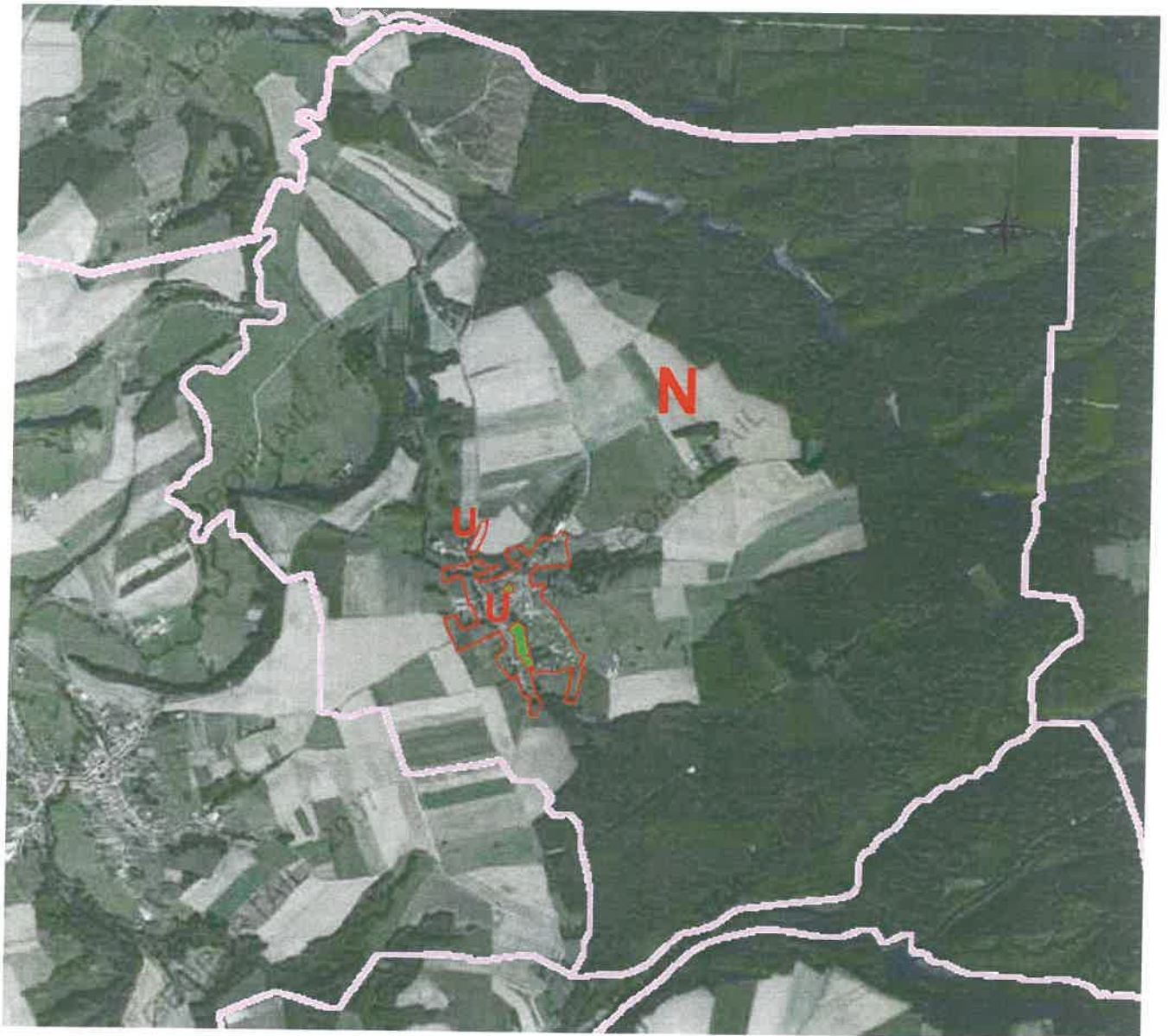
Le projet d'urbanisme communal doit donc prévoir un périmètre spécifique pour ces installations afin d'interdire toute construction à proximité immédiate de celles-ci.



Carte Communale de Moiremont

ZONE INONDABLE VALLEE DE L' AISNE





Carte Communale de Moiremont

TROISIEME PARTIE :

**LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE
COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES
PRISES POUR LA PRESERVATION ET SA MISE EN VALEUR**

LES MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR

1. Le respect de l'environnement

Aucun site écologique répertorié à ce jour n'est concerné par une zone d'urbanisation.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) situées sur le territoire de la commune sont classées en zone naturelle (**N**).

Les berges et la zone inondable de la Vallée de l'Aisne sont classées en zone naturelle (**N**).

Les secteurs sensibles du bourg (éboulements, haute qualité naturelle) sont classés en zone naturelle (**N**).

Par ailleurs, les zones urbaines prennent en compte les différents périmètres de protection institués autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentes sur la commune, et leur évolution.

2. L'intégration paysagère

En ne classant pas, ou en sortant, de la zone **U** certains secteurs boisés marquants de la zone du bourg, situées sur des zones pentues ou humides, la commune permet de préserver l'intégration paysagère du bâti dans la partie basse du village et de faire une transition « verte » avec la partie haute.

LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

1. L'évolution des zones bâties

Après consultation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Direction Régionale de l'Environnement sur la zone d'aléas concernée par la zone inondée de l'Aisne, il en résulte que, d'après la cartographie des plus hautes eaux connues du bassin Seine Normandie, la cote maximale pour les crues historiques se situe à Moiremont à environ 130 m NGF, sans influence sur la zone bâtie.

L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones dans la carte communale de Moiremont n'affecte aucun site reconnu comme d'intérêt majeur pour l'écosystème local.

La carte communale propose une **légère augmentation** de la superficie urbanisable (zone **U**).

L'extension de l'agglomération se réalise aux dépens de zones agricoles intensives représentatives de l'agriculture moderne.

Le choix d'une extension raisonnable des zones urbanisables correspond à la volonté de la commune de répondre à une demande modérée des permis de construire sur son territoire.

Ainsi, la carte communale permettra à la commune d'assurer un développement cohérent des zones bâties et un bon accueil des nouveaux habitants.

2. L'évolution des zones rurales

On note donc une légère diminution de la superficie agricole utile à certains endroits à proximité des zones urbanisées, sans remise en cause de l'activité agricole.

3. La synthèse des impacts

Effets négatifs de la carte communale	Impacts positifs de la carte communale
Légère perte de surface agricole utile	planification du développement à moyen terme
Imperméabilisation des sols	Préservation des milieux sensibles (eaux, biotopes, massif d'Argonne...) et des unités paysagères